

LE GRAND FORUM DE
LA DIASPORA DES A.E.T DE
L'ÉCOLE MILITAIRE PRÉPARATOIRE GÉNÉRAL
LECLERC DE BRAZZAVILLE

Projet de Charte régissant le Grand Forum et la période
transitoire prélude à la mise en place des institutions de
l'Organisation des A.E.T de Brazzaville résidant à l'Etranger

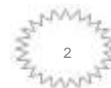






Sommaire :

Préambule	4
Titre I : Du Grand Forum de la Diaspora des A.E.T de Brazzaville	5
Chapitre I : Buts et Objectifs	5
Chapitre II : La durée	5
Chapitre III : Administration et sécurisation d'accès au Grand Forum	5
1. L'Administration	5
2. Gestion et sécurisation des accès et des données	5
3. Le recueil des données	6
4. La constitution et la gestion d'une base des données	6
5. La mise à jour et la sécurisation des données	6
Chapitre IV : Membre et critères d'accès	6
1. L'acquisition de la qualité de membre.....	6
2. Les modalités d'accès au forum	6
3. La perte de la qualité de membre	7
Chapitre V – Règles d'usage	7
1. Sujets à promouvoir	7
2. Sujets à proscrire.....	7
3. Les interventions.....	8
Chapitre VI – Sanctions	9
Chapitre VII – Sujets d'intérêt général, Modérateur et Commissions	9





Titre II – De la période transitoire prélude à la création et la mise en place de l'Organisation des AET de Brazzaville résidant à l'Étranger

Préambule	10
Chapitre I – Des missions et de la durée	10
Chapitre II - Des organes	10
II.1 – Le Grand Forum	10
II.2 – Le Bureau Exécutif.....	11
II.3 – Les Comités Techniques.....	11
II.4 – Le Comité de Suivi et d'Evaluation.....	12
II.5 - Des ressources	13





Préambule

Nous, Anciens Enfants de Troupe (AET) de l'Ecole Militaire Préparatoire Général Leclerc de Brazzaville disséminés à travers le monde, participant au Grand Forum de la Diaspora AET de Brazzaville et soucieux de :

- Refaire l'unité, rétablir la cohésion et la confiance fortement entamées par nos préférences politiques, nos replis identitaires, ethniques, tribaux et régionaux durant les 25 années qui ont suivi les tumultes socio-politiques auxquels notre pays a été soumis.
- Redorer le blason et l'image de l'AET, pour être en conformité avec son éthique et les autres règles de bienséance permettant une vie harmonieuse en société
- Perpétuer, préserver les traditions et consolider tous les acquis de notre séjour à l'école.

Mus par la volonté de :

- Créer une plateforme, intergénérationnelle de discussion, de communication et d'information favorable aux échanges riches et fructueux de nos diverses expériences, cumulées partout où nous sommes établis à travers le monde, dans de nombreux domaines.
- Nous soutenir dans les moments de détresse et dans les situations difficiles auxquelles chacun ou la communauté pourrait être confronté,
- Participer dans la recherche des solutions durables aux problèmes qui minent, nos pays respectifs, l'Afrique en générale et l'humanité,

Décidons d'établir la présente charte qui devra régir le Grand Forum et toute l'organisation qui l'accompagne, ainsi que la période transitoire prélude à la création et la mise en place des institutions définitives de l'Organisation des AET de Brazzaville résidant à l'Etranger (O.A.E.T.B.E).





Titre I – Du Grand Forum de la Diaspora des Anciens Enfants de Troupe de Brazzaville

Chapitre I – Buts et Objectifs

Le Grand Forum est un espace d'échange dans lequel tous les membres sont conviés et invités à s'exprimer sur différents sujets.

L'ambition de ce forum est :

- D'offrir un espace intergénérationnel d'expression, de contact et de communication dédié à tous les AET résidant hors du Congo.
- D'aider à l'intégration des AET sur leur terre d'accueil
- D'assurer et entretenir la cohésion, l'entraide, la solidarité et l'amitié entre AET
- De mettre en commun les compétences de la communauté, afin d'assister les membres dans la mise en œuvre de leurs projets et objectifs
- D'assurer que chacun des membres soit au même niveau d'information sur les sujets importants touchant à la communauté, à l'actualité mondiale et aux sujets à portée internationale.

Plus globalement, c'est un espace d'information, de convivialité et d'échange que chaque membre doit avoir pour mission de préserver, afin qu'il reste profitable au plus grand nombre et à la communauté.

Chapitre II : La durée

Le présent forum est créé pour une durée indéterminée.

Chapitre III – Administration et sécurisation d'accès au Grand Forum :

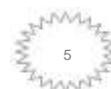
1- Administration :

L'administration du forum se fait aujourd'hui via une ligne téléphonique et l'application WhatsApp sur téléphone mobile ou tablette.

Elle est assurée par :

- Des administrateurs
- Des modérateurs
- Un modérateur désigné pour chaque sujet d'intérêt général, abordé dans le forum
- Un ou plusieurs administrateurs qui gèrent les accès à cet espace commun et en assurent la sécurité. Ils ont pouvoir d'accorder, filtrer ou suspendre l'accès à n'importe quel membre, selon la perception qu'ils ont de l'activité de ce membre dans le forum.

2- Gestion et sécurisation des accès et des données :





Le support technique de ce forum est aujourd'hui le groupe WhatsApp nommé : « **Diaspora A.E.T de Brazza** ».

Ce support est susceptible d'évoluer et ou d'être complété, en fonction des contraintes techniques, des soucis de sécurité et des choix à venir des instances dirigeantes de notre communauté.

Dans tous les cas, les règles édictées dans la présente charte restent valables tant qu'elles n'ont pas été abrogées ou remplacées.

3- **Le recueil des données :**

Les données recueillies seront celles permettant pour chaque AET :

- **Son identification** : Les noms et prénoms, la promotion, le matricule
- **L'identification de ses savoir-faire**, domaines de formation et/ou de compétence afin de pouvoir identifier les sujets pour lesquels ils pourraient être sollicités et/ou mis à contribution
- **Sa localisation et sa joignabilité** : lieu de résidence, téléphone, e-mail.

4- **La constitution et la gestion d'une base des données :**

Elle est actuellement en cours pour abriter, en conformité avec le RGPD, l'ensemble des données concernant les membres.

5- **La mise à jour et la sécurisation des données (Mise en conformité avec le RGPD):**

Les données seront recueillies et consolidées par les administrateurs, avec l'accord de chaque membre et sécurisées, à travers une application dont le développement est en cours d'élaboration.

Pour des raisons de sécurité, les administrateurs doivent s'assurer en permanence que chaque numéro de téléphone accédant au grand forum appartient bien à un AET autorisé à participer aux échanges dans ce forum. En cas de doute, ils ont le pouvoir et le devoir de supprimer ce numéro de l'accès notre forum.

Chapitre IV – Membre et critères d'accès

1- L'acquisition de la qualité de membre :

Est membre du Grand Forum : tout Ancien Enfant de Troupe (AET) de l'Ecole Militaire Préparatoire General Leclerc de Brazzaville,

- qui réside ou séjourne hors du Congo et pour la durée de son séjour, - qui exprime le souhait de participer aux échanges initiés dans ce forum, et -qui accepte de respecter la charte régissant le forum.





2- Modalités d'accès au forum :

L'accès au Grand Forum est soumis à l'appréciation des administrateurs qui seuls ont la faculté d'enrôler un tiers. Il est régi par des règles suivantes :

- Résider ou séjourner hors du Congo
- Disposer d'un numéro de téléphone et d'un compte WhatsApp sur téléphone mobile ou tablette.
- Adresser aux instances de gestion du forum, directement ou par l'intermédiaire d'un membre, une demande d'adhésion
- Avoir des droits d'accès accordés par un administrateur
- Donner son accord quant au respect de la charte régissant ce forum

Lorsqu'un membre change de numéro de téléphone, il doit immédiatement en informer un administrateur afin que ce changement soit pris en compte dans la politique de sécurité du forum.

3- La perte de la qualité de membre

- *La fin de séjour :*

Le retour définitif au Congo met fin de plein droit à la qualité de membre ou à l'adhésion au forum,

- *La radiation :*

Tout propos ou acte immoral, condamné ou passible d'une condamnation judiciaire et plus généralement, tout propos ou acte de nature à jeter le discrédit sur l'image et la réputation de la communauté, peut entraîner la radiation du membre,

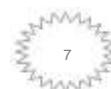
- *Le retrait :*

Tout membre a le droit de se retirer à tout moment du forum sans obligation d'en fournir l'explication.

Chapitre V – Règles d'usage

Les AET membres de cette communauté intergénérationnelle, qui évoluent dans des environnements culturels différents et ont fait des choix de vie différents, s'engagent à ce que toutes les règles élémentaires de bonne conduite, nécessaires à une vie harmonieuse en communauté, soient mises en pratique afin de ne pas heurter la sensibilité des uns et des autres.

Notre communauté veut être en mesure d'échanger intelligemment et obtenir les contributions du plus grand nombre sur les sujets suivants :





1- Sujets à promouvoir :

- Sujets d'ordre économique
- Sujets d'ordre social
- Sujets d'ordre culturel
- Tout projet nécessitant un avis, un partage d'information et/ou un accompagnement
- Sujets permettant d'entretenir la mémoire commune des AET
- Tout sujet permettant d'entretenir la cohésion entre les AET
- Echanges interprofessionnels

2- Sujets à proscrire :

- Sujets et opinions portant sur la politique nationale
- Sujets à caractère religieux
- Sujets à caractère tribaliste
- Sujets à caractère sexuel, pornographique ou touchant à l'indécence morale
- Propos et sujets prônant la division ou faisant l'apologie de la haine et de la violence
- Propos et sujets de nature à dénigrer ou à offenser, sous quelque prétexte que ce soit, un ou plusieurs membres de la communauté
- Propos et sujets susceptibles de heurter la sensibilité d'un ou d'un groupe de membres de la communauté
- Prosélytisme au profit d'association, confrérie ou tout autre organisation extérieure à la communauté.

3- Les interventions :

Chacune des interventions sur le forum doit répondre aux principes ci- dessous :

- **Auto-censure et respect mutuel :**

Il incombe à chaque participant aux échanges de s'assurer, avant chacune de ses interventions, du bien-fondé de celle-ci ainsi que de son respect des règles édictées par le forum.

- **Transparence :**

L'intervenant doit systématiquement s'identifier en signant son poste avec son nom et son numéro matricule.

- **Bienveillance et confidentialité :** Chaque membre s'engage :

- A faire preuve de tolérance vis à vis des autres participants et de leurs interventions des lors qu'elles sont conformes à la charte du forum
- A respecter la confidentialité des échanges intervenus sur le forum.

- **Co-responsabilité :**





Chaque membre du Grand Forum :

- Doit assumer les erreurs dont il pourrait être l'auteur dans ses interventions et en assurer la réparation auprès de la communauté
- S'engage à signaler aux instances tout changement de situation ou de l'une des données communiquées lors de son adhésion : lieu de résidence, numéro de téléphone.

En cas de doute, les instances ont le pouvoir et le devoir de retirer l'accès au Grand Forum, au membre concerné.

Chapitre VI – Sanctions

Tout contrevenant à la présente charte de bonne conduite en communauté s'expose à des sanctions, graduées selon leur gravité ou leur répétition.

Ces sanctions peuvent aller d'un simple rappel à l'ordre, à la suspension de la possibilité de publication de post et à l'exclusion définitive du forum.

Le contrevenant ainsi que les autres membres du forum sont tenus informés de chaque sanction prise à l'encontre d'un membre.

Chapitre VII – Sujets d'intérêt général, Modérateur et Commissions

Le forum peut se saisir d'un sujet d'intérêt général en le soumettant à l'appréciation de la communauté. Pour faciliter les échanges et susciter des contributions, il est nécessaire de bien organiser les débats. Pour cela, un modérateur est désigné pour diriger les débats et en faire une synthèse écrite à la fin.

Les sujets soumis au débat doivent être d'intérêt général, c'est-à-dire intéressant suffisamment de personnes de la communauté, et donc pouvant susciter plusieurs contributions.

L'appréciation de cet intérêt général relève de l'instance exécutive, le Bureau Exécutif (BE) de la diaspora. C'est au Bureau Exécutif que chaque membre peut soumettre tout sujet qu'il souhaite voir débattre dans le forum.

C'est également au BE d'introduire le sujet et de susciter le débat au sein du forum.

Lorsqu'il introduit le sujet au forum, le BE désigne un modérateur pour animer ledit débat. Le choix du modérateur est laissé libre au BE. A la fin des débats, le modérateur rédige une synthèse présentant les travaux et les principales contributions du débat.

Plutôt que de soumettre un sujet au Grand Forum, le BE peut également désigner une ou plusieurs commissions pour plancher sur un sujet.





Comme pour un débat du Grand Forum, un modérateur doit être désigné.

A la fin des débats en commission, la synthèse du débat est présentée au Grand Forum pour information et non pour débat. Ainsi, les conclusions de tout sujet débattu « en plénière » ou en commissions doivent être partagées par tous.

Les règles édictées par la présente charte restent valables tant qu'elles n'ont pas été abrogées ou remplacées.

Titre II – De la période transitoire prélude à la création et à la mise en place des institutions de l'Organisation des AET de Brazzaville résidant à l'Etranger

Préambule :

Les AET de Brazzaville résidant à l'étranger ont l'ambition de créer une organisation ayant pour vocation :

- De maintenir la cohésion et l'unité entre les membres,
- De promouvoir la fraternité, l'entraide et la solidarité,
- De fédérer l'ensemble de leurs compétences afin d'une part, d'accompagner les membres qui le souhaitent, dans la mise en œuvre de leurs objectifs tant personnels que collectifs ; d'autre part, de les mobiliser autour d'un ensemble de projets et d'idéaux.
- De participer à la recherche de solutions aux problèmes qui minent l'Afrique et l'humanité

Pour ce faire, après l'adoption de la charte du Grand Forum, une période transitoire sera mise en place afin de conduire le projet de création de l'organisation.

Chapitre I – Des missions et de la durée

La période transitoire est la période qui s'ouvre à la date d'entrée en vigueur des textes provisoires jusqu'à l'installation effective des instances définitives de l'Organisation. Pendant cette période, l'Organisation va commencer à se mettre en place en se focalisant principalement sur les tâches suivantes :

- Assurer le bon fonctionnement des différentes instances transitoires
- Finaliser la rédaction et l'adoption des textes définitifs
- Recueillir les éléments nécessaires à la constitution d'une base de données des membres
- Animer le Grand Forum





- Proposer des solutions adaptées aux urgences du moment
- Animer la solidarité entre membres
- Informer et veiller à garder les membres de la communauté mobilisés

Pour des raisons d'efficacité et afin d'optimiser les contributions des experts, cette période transitoire ne doit pas excéder la durée raisonnable de **6 mois maximum**.

Chapitre II - Des organes

II.1 – Le Grand Forum

Pendant la période de Transition, le Grand Forum (ou Assemblée Générale) est l'instance suprême de l'Organisation. C'est le lieu où se retrouvent tous les membres, pour discuter de sujets d'intérêt commun et prendre part aux grandes décisions qui concernent la communauté.

Pendant cette période, le Grand Forum se tient en ligne, via le groupe WhatsApp « *Diaspora AET de Brazza* » de la communauté.

Pour une réunion au Grand Forum pouvant conduire à un vote, le Bureau Exécutif de l'Organisation doit prévenir - au minimum 1 semaine avant - en indiquant la date et l'heure (selon un fuseau horaire) ainsi que les sujets à l'ordre du jour de la rencontre.

II.2 – Le Bureau Exécutif (BE)

Pendant cette période transitoire, l'Organisation sera conduite par un Bureau Exécutif (BE) dont la mission sera de mener à bien cette transition, tout en préparant - dans les meilleures conditions - les échéances à venir.

Le BE sera composé de membres, avec des attributs de responsabilité et un périmètre qui couvrent un ou plusieurs chantiers de la transition.

Composition :

Le Bureau Exécutif sera composé comme suit :

- Un Secrétaire Général
- Un Secrétaire Général Adjoint
- Un Secrétaire à la Communication
- Un Secrétaire aux Finances

Attributions et missions :

1) Le Secrétaire Général (SG) :

- Anime la période transitoire en tant que premier responsable du BE
- Représente la communauté à l'extérieur et préside les réunions du BE





- 2) Le Secrétaire Général Adjoint (SGA) :
 - Remplace le Secrétaire Général en cas d'empêchement
 - Anime la cohésion et la solidarité entre membres

- 3) Le Secrétaire Général à la Communication (SGC) :
 - Porte-parole du BE
 - Assure la communication à l'extérieur et à l'intérieur de la communauté

- 4) Le Secrétaire Général aux Finances (SGF) :
 - Gère toutes les ressources de la communauté

Organisation des assemblées :

Pour chaque réunion du Grand Forum susceptible de conduire à un vote, le Bureau Exécutif de l'Organisation prévient au minimum 1 semaine avant, en indiquant la date et l'heure (selon un fuseau horaire) ainsi que les sujets à l'ordre du jour de la rencontre.

II.3 – Les Comités Techniques

Pour aider le BE durant cette période, un ou plusieurs Comités Techniques (CT) seront mis en place pour assurer des missions spécifiques. Chaque CT sera sous la responsabilité d'un membre du BE pour suivre, piloter et veiller au bon déroulement de la mission confiée au CT.

Chaque membre du BE ayant une responsabilité sur un CT devra régulièrement rendre compte de son suivi des travaux de ce CT aux autres membres du BE. Et le BE, dans le cadre de ses communications régulières, partagera ces informations avec le reste de la communauté.

Le Comité de Rédaction des textes (CTRT)

Ce CT sera mis en place pour préparer les textes définitifs de l'Organisation, en vue de leur adoption future. Ces textes seront rédigés par des mains expertes dans le domaine juridique et devront prendre en compte, dans la mesure du possible, les souhaits exprimés dans le cadre du forum, en évitant tout écueil lié au respect de la législation en vigueur.

Ce CT sera placé sous la responsabilité directe du Secrétaire Général Adjoint.

Le Comité Technique de Sécurisation et animation de la plateforme (CTSAP)

Ce CT a en charge d'administrer les plateformes d'échange mis en place dans le cadre de notre organisation, notamment le groupe WhatsApp. Ce CT veille (via la sécurisation des accès) que seuls les personnes autorisées ont bien accès à ces plateformes, avec les habilitations qui





conviennent. Ce CT sert également d'équipe de validation des sujets soumis au débat dans le cadre du Grand Forum. En validant un sujet, il désigne également le modérateur pour conduire les débats.

Ce CT sera placé sous la responsabilité directe du Secrétaire Général à la Communication

Le Comité Technique d'Administration de la base de données (CTABD)

Ce CT s'occupera de la collecte et sauvegarde dans une base de données de l'ensemble des informations demandées dans le cadre de notre organisation. Ce CT aura aussi la responsabilité de la mise en place (si besoin) d'applications informatiques au profit de l'organisation et de la communauté, ainsi que leur administration. Tel pourrait par exemple être le cas pour un portail internet.

Ce CT sera placé sous la responsabilité du Secrétaire aux Finances.

II.4 – Le Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE)

Pour prévoir tout risque de dérive, un Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) composé de 3 membres, indépendant du Bureau Exécutif, sera mis en place.

Ce CSE aura accès - sur simple demande formulée dans le cadre de son action - à tous les documents à disposition du BE et aura pouvoir pour l'interpeler sur d'éventuelles irrégularités ou besoin de clarté. Ce CSE donne son avis sur n'importe quel sujet. Cet avis ne revêt aucun caractère obligatoire ou contraignant, libre au BE de prendre en compte ou non cet avis.

Le CSE rend compte directement au Grand Forum, lors de réunions convoquées à l'initiative du BE ou à sa propre initiative.

II.5 - Des ressources

Les ressources de la communauté pendant la période transitoire seront constituées :

- Des cotisations ponctuelles pour répondre aux situations d'urgences et aux cas de force majeure,
- De dons de la part de certains bienfaiteurs et autres partenaires.

Ces ressources seront conservées dans un compte bancaire ouvert au nom de l'organisation.

**





CONTRIBUTEURS :

1. Auguste MIMBI	Mle 1319	NOUVELLE ZELANDE
2. Eddy KESSY	Mle 1703	FRANCE
3. Martin GALIBALI	Mle 1863	FRANCE
4. Mvelly MFOUD	Mle 1961	USA
5. Gee LÉLO MAMPOUYA	Mle 2043	CANADA
6. Cyr Flade BANSIMBA	Mle 2246	FRANCE
7. Bertrand KIHOULOU BAKÉLA	Mle 2230	FRANCE
8. Nicaise GNAMOLENDÉ	Mle 2239	ETHIOPIE
9. Arnaud PERAIRE	Mle 2268	LUXEMBOURG
10. Patrick CARDORELLE	Mle 2465	COTE D'IVOIRE
11. Arthur NDEY	Mle 2701	MAROC

COORDONNATEURS :

1. Freddy KIHOULOU	Mle 2153	FRANCE
2. Christian IGNOUMBA	Mle 2146	USA



